

**RAPPORT**  
**DE LA**  
**COMMISSION DU DÉSARMEMENT**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-SEPTIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 42 (A/37/42)



**NATIONS UNIES**



**RAPPORT**  
**DE LA**  
**COMMISSION DU DÉSARMEMENT**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-SEPTIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 42 (A/37/42)



**NATIONS UNIES**

New York, 1982

#### NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 4	1
II. ORGANISATION ET TRAVAUX PENDANT 1982 .....	5 - 19	3
A. Session de fond tenue en mai .....	5 - 12	3
B. Session tenue en octobre .....	13 - 19	5



## I. INTRODUCTION

1. A sa trente-sixième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 36/92 B du 9 décembre 1981, a pris acte du rapport de la Commission du désarmement 1/. Le dispositif de la résolution est libellé comme suit :

"L'Assemblée générale,

...

1. Prend acte du rapport de la Commission du désarmement;
2. Prend note du fait que la Commission du désarmement n'a pu achever l'examen des points inscrits à son ordre du jour;
3. Prie la Commission du désarmement de poursuivre ses travaux conformément à son mandat, tel qu'il est énoncé au paragraphe 118 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, de poursuivre l'examen des points figurant à l'ordre du jour de la session qu'elle a tenue en 1981 et, à cette fin, de se réunir en 1982 pendant une période de quatre semaines au plus;
4. Prie la Commission du désarmement de présenter un rapport de fond sur ses travaux à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement;
5. Prie le Secrétaire général de transmettre à la Commission du désarmement le rapport du Comité du désarmement, ainsi que tous les documents officiels de la trente-sixième session de l'Assemblée générale relatifs aux questions de désarmement et de lui prêter toute l'aide dont elle pourra avoir besoin pour appliquer la présente résolution;
6. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-septième session la question intitulée "Rapport de la Commission du désarmement".

2. A la même session, l'Assemblée générale a également adopté la résolution 36/82 A du 9 décembre 1981. La partie du dispositif qui intéresse la Commission du désarmement est libellée comme suit :

"L'Assemblée générale,

...

1. Réaffirme la nécessité urgente de renforcer les efforts de tous les Etats et l'action internationale dans le domaine de la réduction des budgets militaires, en vue de la réalisation d'accords internationaux visant à geler, à réduire ou à restreindre de toute autre manière les dépenses militaires;
2. Renouvelle son appel à tous les Etats, en particulier aux Etats les plus fortement armés, en attendant la conclusion d'accords sur la réduction des dépenses militaires, pour qu'ils fassent preuve de modération dans leurs dépenses militaires en vue de réaffecter les fonds ainsi économisés au développement économique et social, en particulier au profit des pays en développement;

3. Prie la Commission du désarmement de poursuivre, à sa session de 1982, l'examen de la question intitulée 'Réduction des budgets militaires', compte tenu des dispositions de la résolution 35/142 A de l'Assemblée générale et de celles de la présente résolution, ainsi que d'autres propositions et idées pertinentes, en vue de définir et de préciser les principes qui devraient régir l'action future des Etats dans le domaine du gel et de la réduction des dépenses militaires, compte tenu de la possibilité de codifier ces principes dans un document approprié en temps opportun;

4. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-septième session la question intitulée 'Réduction des budgets militaires'."

3. A la même séance, l'Assemblée générale a adopté la résolution 36/97 A du 9 décembre 1981. La partie du dispositif qui intéresse la Commission du désarmement, est libellée comme suit :

"L'Assemblée générale,

...

1. Prie le Secrétaire général de créer le Groupe d'experts sur tous les aspects de la course aux armements classiques et sur le désarmement en ce qui concerne les armes classiques et les forces armées, conformément aux dispositions du paragraphe 1 de la résolution 35/156 A de l'Assemblée générale;

2. Prie la Commission du désarmement, lors de sa session de 1982 consacrée aux questions de fond, de mener à bien son examen de la méthode générale à employer dans l'étude de sa structure et de sa portée et de transmettre au Groupe d'experts les conclusions de ses délibérations;

3. Convient que le Groupe d'experts devrait poursuivre ses travaux après la session susmentionnée de la Commission du désarmement, en prenant en considération les conclusions que la Commission pourrait lui soumettre et, si cela est nécessaire, les délibérations de la Commission lors de sa session de 1981 consacrée aux questions de fond, telles qu'elles sont reflétées notamment au paragraphe 21 et à l'annexe III du rapport sur cette session 1/;

4. Prie le Secrétaire général, conformément au paragraphe 4 de la résolution 35/156 A, de présenter un rapport final à l'Assemblée générale lors de sa trente-huitième session."

4. La Commission du désarmement s'est réunie au Siège de l'Organisation des Nations Unies les 10 et 11 décembre 1981 pour une brève session d'organisation. Au cours de cette période, la Commission a tenu deux séances (A/CN.10/PV.55 et 56). Au cours de ses délibérations, elle a examiné diverses questions touchant l'organisation de ses travaux, en particulier la question de l'élection de son Bureau compte tenu, pour le Président, du principe du roulement. La Commission a élu son Président; elle a toutefois décidé de reporter l'élection des Vice-Présidents et du Rapporteur à sa session de fond de 1982 (voir A/CN.10/PV.55). Elle a également examiné la composition de l'ordre du jour provisoire de sa prochaine session de fond, compte tenu notamment de la convocation de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.



## II. ORGANISATION ET TRAVAUX PENDANT 1982

### A. Session de fond tenue en mai

5. La Commission du désarmement s'est réunie au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 17 au 28 mai 1982. Cinq séances plénières ont eu lieu pendant cette session (A/CN.10/PV.57 à 61) ainsi qu'un certain nombre de réunions officieuses. Le Président a aussi tenu des consultations officieuses au cours de cette période.

6. A sa 57ème séance, le 17 mai, la Commission a élu huit Vice-Présidents. A sa 59ème séance, le 18 mai, la Commission en élisant le Rapporteur a complété son Bureau (voir plus haut, par. 4) qui était constitué comme suit :

Président : M. Eygeniusz Wyzner (Pologne)

Vice-Présidents : Représentants des Etats suivants :

Bahamas	Pakistan
Belgique	Suède
Iraq	Tchécoslovaquie
Libéria	Zaire

Rapporteur : M. Max de la Fuente (Pérou)

7. A sa 57ème séance, le 17 mai, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire (A/CN.10/L.9) ci-après :

1. Ouverture de la session.
2. Election du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. a) Examen de divers aspects de la course aux armements, notamment la course aux armements nucléaires, et du désarmement nucléaire, afin d'activer les négociations ayant pour objet l'élimination effective du risque de guerre nucléaire;  
b) Examen des points de l'ordre du jour figurant à la section II de la résolution 33/71 H en vue d'élaborer, dans le cadre et en conformité des priorités fixées à la dixième session extraordinaire, une approche générale des négociations sur le désarmement (armes nucléaires et armes classiques).
5. Réduction des budgets militaires
  - a) Harmonisation des points de vue concernant les mesures concrètes à prendre par les Etats pour parvenir à une réduction progressive et convenue des budgets militaires et à une réaffectation au développement économique et social des ressources actuellement

utilisées à des fins militaires, en particulier au profit des pays en développement, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale;

b) Examen et recensement des moyens efficaces d'aboutir à des accords en vue de geler ou de réduire ou limiter de façon équilibrée les dépenses militaires, y compris des mesures de vérification adéquates et satisfaisantes pour toutes les parties intéressées, compte tenu des dispositions des résolutions 34/83 F, 35/142 A et 36/82 A de l'Assemblée générale, afin d'identifier et d'élaborer les principes qui devraient régir l'action future des Etats dans le domaine du gel et de la réduction des dépenses militaires, compte tenu de la possibilité de codifier les principes dans un document approprié en temps opportun.

6. Mise au point de la méthode générale à employer dans l'étude de tous les aspects de la course aux armements classiques et du désarmement dans le domaine des forces armées et des armes classiques, et définition de la structure et de la portée de cette étude, compte tenu de la résolution 36/97 A de l'Assemblée générale.

7. Etablissement et adoption d'un rapport sur les travaux de la Commission du désarmement que celle-ci présentera à l'Assemblée générale à sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

8. Lettre datée du 1er février 1979, adressée au Président de la Commission du désarmement par le Secrétaire général (A/CN.10/3).

9. Lettre datée du 8 mars 1979, adressée au Secrétaire général par le Président du Comité spécial contre l'apartheid (A/CN.10/4).

10. Adoption du rapport de la Commission du désarmement à l'Assemblée générale à sa trente-septième session.

11. Questions diverses.

8. Conformément à une décision prise à la même séance, la Commission a tenu, les 17 et 18 mai (A/CN.10/PV.57 à 59), un échange de vue général sur tous les points inscrits à son ordre du jour.

9. A sa 58ème séance, le 17 mai, la Commission a décidé de créer deux groupes de travail officieux à composition non limitée : le Groupe de travail I qui s'occuperait a) de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire (point 4 de l'ordre du jour) et b) des projets et de la capacité de l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire (point 9 de l'ordre du jour); et le Groupe de travail II qui examinerait a) la réduction des budgets militaires (point 5 de l'ordre du jour) et b) l'élaboration d'un mandat pour le groupe d'étude sur le désarmement classique (point 6 de l'ordre du jour). A l'issue de leurs délibérations, les Groupes de travail ont présenté des rapports contenant des recommandations relatives à chacun des points de l'ordre du jour que la Commission devait examiner à sa 60ème séance, le 25 mai. La Commission a approuvé ces rapports à sa 61ème séance, le 28 mai.

10. A la même séance, la Commission a adopté son rapport à l'Assemblée générale à sa douzième session extraordinaire, consacrée au désarmement 2/.

11. Le rapport de la Commission du désarmement a été inscrit à l'ordre du jour de la douzième session extraordinaire en tant que point 9 c).

12. Au cours de la session de fond que la Commission a tenue en mai 1982, un certain nombre de documents ont été présentés par des délégations au titre des divers points de l'ordre du jour à l'examen. On en trouvera la liste à l'annexe I du rapport de la Commission du désarmement à l'Assemblée générale à sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

#### B. Session tenue en octobre

13. A sa 61ème séance, le 28 mai, la Commission du désarmement a décidé de tenir une brève session en automne afin d'examiner et d'adopter son rapport à l'Assemblée générale à sa trente-septième session (voir A/CN.10/PV.61).

14. Conformément à cette décision, la Commission du désarmement s'est réunie au Siège de l'Organisation des Nations Unies le        octobre. Au cours de cette session, elle a tenu        séances plénières (A/CN.10/PV.        à        ).

15. A sa 62ème séance, le 14 octobre, la Commission a été informée de la démission de son président, M. Eugeniusz Wyzner (Pologne) et a convenu que M. Wodzimierz Natorf (Pologne) lui succéderait et assumerait la présidence jusqu'à la fin de l'année 1982.

16. A la même séance, la Commission du désarmement a adopté son ordre du jour (A/CN.10/L.10), qui est libellé comme suit :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Questions d'organisation.
4. Adoption du rapport de la Commission du désarmement à l'Assemblée générale à sa trente-septième session.
5. Questions diverses.

17. Toujours à la même séance, la Commission a examiné son rapport à l'Assemblée générale à sa trente-septième session. A cet égard, la Commission a pris acte de la décision adoptée par l'Assemblée générale à sa douzième session extraordinaire, dont le texte figure au paragraphe 64 du Document de clôture de l'Assemblée (A/S-12/32) et est reproduit ci-après :

"64. Les autres points de l'ordre du jour sur lesquels la session extraordinaire n'a pas pris de décision devraient être inclus à l'ordre du jour de la trente-septième session de l'Assemblée générale, pour que celle-ci en poursuive l'examen."

18. La Commission a également pris acte de la note du Secrétaire général (A/37/493) qui se réfère notamment aux documents relatifs aux questions visées au paragraphe 64 du Document de clôture à l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session.

19. Compte tenu du fait que l'Assemblée générale, à sa douzième session extraordinaire, n'a pas examiné le rapport de la Commission ni pris de décision à ce sujet, la Commission du désarmement a décidé que son rapport à la douzième session extraordinaire 2/ devrait être présenté à nouveau à titre de recommandations à l'Assemblée générale à sa trente-septième session.

#### Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément No 42 (A/36/42).

2/ Ibid., douzième session extraordinaire, Supplément No 3 (A/S-12/3).



---

**كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة**  
يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استلم منها من المكتبة التي تتعامل معها  
أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

**如何获取联合国出版物**

联合国出版物在全世界各地的书店和经营处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

**HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS**

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

**COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES**

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

**КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ**

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

**COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS**

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---